

Communiqué de presse

Rapport de situation du commissaire provisoire de Swissair Group

Küsnacht-Zurich, le 12 octobre 2001. Depuis sa nomination, il y a une semaine, le commissaire provisoire de Swissair Group, Maître Karl Wüthrich, avocat au cabinet Wenger Plattner, et son équipe n'ont cessé de mener des entretiens, 24 heures sur 24. Le commissaire provisoire a notamment discuté avec le conseil d'administration et la direction de Swissair Group, avec les responsables des différentes sociétés et les représentants du personnel. Les nombreuses sollicitations financières des entreprises concernées étaient au centre de ces discussions. A la plupart de ces sollicitations, le commissaire a dû réserver une réponse négative. Il a cependant essayé de montrer les possibilités permettant d'assurer la liquidité des différentes sociétés. De plus, le commissaire a rencontré tous les jours les représentants des banques et des autorités fédérales. Au cours de ces rencontres, il a mené des discussions intensives relatives à l'aménagement du crédit-relais. Le commissaire et son équipe s'efforcent de tout faire pour résoudre rapidement les problèmes les plus urgents.

Le rôle du commissaire et ses priorités

Les difficultés de Swissair Group et l'ensemble des scénarios de solution actuellement possibles ont des répercussions importantes sur l'économie du pays. En outre, ils auront des conséquences douloureuses pour les collaborateurs, les clients et les fournisseurs. Il est du devoir du commissaire de sauvegarder exclusivement les intérêts des créanciers des entreprises SAirGroup, SAirLines, Flightlease AG, Swissair Schweizerische Luftverkehr AG, Swisscargo AG et Cargologic AG. Les privilèges de certains groupes de créanciers n'entrent pas encore en ligne de compte au stade actuel de la procédure.

Dans le cadre de ses possibilités légales, le commissaire soutient les responsables de Swissair Group ainsi que les pouvoirs publics dans la recherche de solutions visant à assurer la poursuite – utile du point de vue de l'économie nationale – des activités de Swissair, de Crossair et de l'aéroport de Zurich. Il maintient un échange d'informations suivi avec les différents intervenants et les Task Forces. En tant que représentant des intérêts des créanciers, il ne peut donner son aval qu'à des solutions d'entreprise qui ne lèsent pas les intérêts des créanciers. Dans les cas où le commissaire provisoire peut et est en droit de prendre des décisions laissées à sa discrétion – sa liberté d'action est très restreinte –, il respectera les priorités suivantes:

- les intérêts à long terme des créanciers
- la sauvegarde de l'emploi pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi que l'intérêt économique du pays et, par conséquent, l'image de la Suisse.

Réserves quant au crédit-relais tel qu'il était prévu dans sa forme initiale

Le crédit-relais d'un montant de CHF 250 millions accordé par les banques à SAirLines était destiné à assurer le service aérien dans une situation transitoire. Ce crédit est nécessaire du point de vue de Swissair Group et judicieux du point de vue économique. Même en interprétant de manière extensive la marge de manœuvre discrétionnaire dont il dispose, le commissaire ne

pouvait approuver ce crédit dans sa forme initiale, car il y avait un risque que certains créanciers, par exemple les collaborateurs ou les caisses de pensions, puissent être désavantagés. Les banques examinent actuellement l'octroi de crédits directs aux différentes sociétés dont les activités touchent de près les opérations aériennes. Le commissaire s'efforcera de faire en sorte que les liquidités nécessaires soient assurées à ces entreprises.

Information destinée aux représentants des médias

Au cours des semaines qui viennent, le commissaire provisoire a l'intention de publier un rapport écrit, généralement le vendredi midi, sur les derniers développements intervenus dans la situation de Swissair Group, en rapport avec son activité. Pour des raisons de temps, il sera dans l'impossibilité de répondre individuellement à de nombreuses questions spécifiques et vous prie de l'en excuser; il exposera, en revanche, les principaux sujets d'actualité dans son rapport de situation hebdomadaire.

Pour de plus amples informations:

- Site Web du commissaire provisoire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88